



Communiqué de presse  
Au Conquet, le 19 novembre 2015

---

## Conseil de gestion du 19 novembre 2015 Célacante, ramassage des algues vertes dans le rideau et le magazine du Parc marin à l'ordre du jour

**Le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise s'est réuni jeudi 19 novembre 2015 au Conquet.  
A l'ordre du jour :**

- Dépollution et suivis environnementaux du Célacante ;
  - Bilan partiel des ramassages d'algues vertes dans le rideau en baie de Douarnenez ;
  - « Journal de bord », le magazine du Parc naturel marin d'Iroise.
- 

### Dépollution et suivis environnementaux du Célacante



Epave du Célacante lors d'une plongée de suivi réalisée par les agents du parc marin le 8 octobre 2015.

© Yannis Turpin / Agence des aires marines protégées

Le navire de pêche professionnelle Célacante s'est échoué le 22 mai 2014 sur les roches du phare des Pierres noires. Après l'échec des tentatives de renflouement du navire, le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, lors de sa réunion du 11 septembre 2014, a demandé à l'armateur un plan de dépollution du navire associé à des suivis environnementaux des dégâts occasionnés sur l'environnement. Ce plan a été examiné et validé par le conseil de gestion le 9 octobre 2014. Le conseil a également demandé à l'armateur de prendre en charge les suivis environnementaux et les éventuelles mesures compensatoires. Une demande confirmée par le tribunal administratif de Rennes, par jugement le 13 mai 2015.

L'armateur avait alors 4 mois, à compter du jugement, pour procéder à l'enlèvement des éléments polluants de l'épave du navire. Le travail de dépollution devait donc prendre fin première quinzaine de septembre 2015.

#### Contact presse

Virginie GERVOIS : [virginie.gervois@aires-marines.fr](mailto:virginie.gervois@aires-marines.fr) – 02 98 46 63 73 – 06 77 26 85 60

[www.parc-marin-iroise.fr](http://www.parc-marin-iroise.fr)

Une mission de plongée réalisée le 8 octobre dernier par les agents du parc marin a permis de constater que la dépollution de l'épave n'était pas achevée.

Les résultats de ce constat ont été transmis à l'armateur qui a alors missionné un prestataire pour terminer la dépollution.

## Les suivis environnementaux réalisés

Le 30 octobre 2014, l'armateur a conclu un accord avec l'Agence des aires marines protégées pour la réalisation des suivis environnementaux sur deux ans.

En ce qui concerne d'éventuelles fuites d'hydrocarbure, des suivis réalisés en plongée et en surface en 2014 et 2015 n'en ont pas constaté. De même, des analyses réalisées sur des moules en août 2015 ne montrent aucune contamination aux hydrocarbures et aux métaux lourds.

Des suivis réalisés en novembre 2014 et avril 2015 n'ont pas permis d'observer de macro-déchets échoués, provenant de l'épave du Célacante.

Pour les macro-déchets immergés, une opération de suivi le 28 mai 2015 a recensé quelques déchets en quantité limitée à l'intérieur de l'épave. Ces déchets ont été retirés à la fin de l'été 2015, lors des opérations de dépollution. Une plongée des agents du parc marin le 8 octobre 2015 a révélé la présence de déchets à proximité de l'épave. Ces derniers seront retirés lors de l'opération de fin de dépollution de l'épave.

---

## Bilan partiel des ramassages d'algues vertes dans le rideau en baie de Douarnenez

**Le 24 janvier 2014, le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise s'est prononcé à propos de la circulation sur le domaine public maritime (DPM) d'un engin de ramassage d'algues vertes, dans la zone de déferlement des vagues appelée communément « rideau », sur des plages de la baie de Douarnenez pour le compte de la société Agrival.**

Le conseil de gestion avait alors émis un avis accompagné de recommandations particulières sur les plages où la sensibilité environnementale est la plus forte, notamment en raison de la présence de mollusques bivalves (tellines) et de juvéniles de poissons plats.

Il était alors demandé à l'opérateur de :

- Suivre la mortalité des tellines et des poissons plats, occasionnée par le roulage de l'engin, et ceci à partir d'un protocole validé par les équipes du parc ;
- Fournir les résultats de ces suivis au parc marin, afin que celui-ci, en fonction des résultats puisse proposer de nouvelles mesures sur les sites exploités.

En 2014, la société Agrival avait fait appel à un cabinet d'études pour réaliser ces suivis. Les premiers résultats n'étant pas concluants. La société Agrival a fait appel à un deuxième cabinet d'études en 2015.

## Les suivis de 2015 et leurs résultats partiels



Engin de ramassage des algues vertes dans le rideau modifié par la société Agrival

Tout d'abord, la société Agrival a procédé à des modifications à l'engin de ramassage. Il comporte désormais des chenilles et des roues plus larges destinées à alléger la pression de l'engin et ainsi limiter la mortalité par écrasement des organismes marins. De même, la capacité de la benne a été augmentée afin de limiter la circulation de l'engin et les allers-retours vers les bennes de récupération.

### Résultats partiels sur les tellines

L'impact semblerait plus limité qu'en 2013. La proportion de tellines abimées par l'engin serait comprise entre 3% et 9%, contre 30% en 2013.

### Résultats partiels sur les poissons plats

Les suivis sur les poissons plats ont été effectués par des chalutages réalisés juste derrière l'engin de ramassage.

Pour le premier suivi, fait en juillet 2015, certains poissons capturés présentaient des traces manifestes d'écrasement. Toutefois, ce constat n'a pu être confirmé lors d'un second suivi en septembre 2015. Sur les 300 individus capturés, aucun ne présentait de traces d'écrasement alors que les conditions d'exploitation de la machine étaient identiques.

## Conclusions

Les premiers résultats de ces suivis opérés en 2015 sont plutôt rassurants. Cependant, ces résultats partiels doivent être complétés et confirmés. En effet, l'étude de 2015 ne porte que sur deux journées d'échantillonnage, ce qui est trop peu pour tirer des conclusions statistiquement fiables.

---

## « Journal de bord », le magazine du Parc naturel marin d'Iroise



Dans le but de faire découvrir la mer d'Iroise et ses richesses mais également d'éclairer le public sur les missions et le rôle du parc marin, le Parc naturel marin d'Iroise travaille sur la publication d'un magazine intitulé « Journal de bord, le magazine du Parc naturel marin d'Iroise ».

Avec deux numéros à l'année, le magazine sera édité à 34 000 exemplaires et diffusé sur l'ensemble des communes littorales et insulaires du Parc, et également consultable sur son site Internet : [www.parc-marin-iroise.fr](http://www.parc-marin-iroise.fr).

A travers ses 12 pages, le magazine se compose de :

- Une première partie « actualités ». A partir d'un dossier de 3 pages et d'articles, le magazine tâchera de mettre en exergue des sujets

### Contact presse

Virginie GERVOIS : [virginie.gervois@aires-marines.fr](mailto:virginie.gervois@aires-marines.fr) – 02 98 46 63 73 – 06 77 26 85 60

[www.parc-marin-iroise.fr](http://www.parc-marin-iroise.fr)

d'actualité sur des thèmes pour lesquels le parc marin agit : patrimoine naturel, patrimoine culturel, qualité de l'eau, pêche professionnelle...

- La deuxième partie est sur le ton de la découverte avec la présentation des richesses de la mer d'Iroise, qu'elles soient naturelles, humaines ou culturelles. Une rubrique « La vie du Parc » mettra en exergue les missions réalisées par les agents du Parc sur le terrain. Un portrait sera réalisé pour donner la parole aux acteurs de l'Iroise. Enfin, une rubrique dédiée aux enfants « Les P'tits mousses de l'Iroise » sera proposée en dernière page.

La définition du sommaire de chaque numéro et la mise en page seront assurés par les services du Parc naturel marin d'Iroise et de l'Agence des aires marines protégées.

La rédaction des articles, l'impression et la diffusion seront externalisées.

---

Le Parc naturel marin d'Iroise fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public national dédié à la protection du milieu marin.

L'Agence est sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

